



Droit de la copropriété- relation locataire

Par **BILLEREY AUDE**, le **10/12/2018** à **11:24**

Bonjour,

je suis bailleur d'un bien à usage d'habitation, loué depuis 10 ans à un même locataire. Le syndic m'a informé cet été que mon locataire encombrait les parties communes avec plantes et tableaux, et avait fait procéder à la pose d'une plaque professionnelle en façade de l'immeuble sans autorisation. Cela a fait l'objet d'un point lors de la dernière assemblée de copropriété

J'ai déjà adressé 2 courriers en recommandés à mon locataire afin qu'il retire sa plaque. Le syndic me dit que c'est à moi de procéder au retrait de la plaque.

Mon locataire ne pourrait-il pas se retourner contre moi ? N'est-ce pas au syndic de faire enlever la plaque (quitte à m'en adresser la facture ?) Merci de votre aide

Par **youris**, le **10/12/2018** à **12:30**

bonjour,

le syndic n'a aucune relation juridique avec le locataire d'un copropriétaire bailleur, locataire qu'il ne connaît pas.

le syndic ne connaît que les copropriétaires, il vous appartient d'intervenir auprès de votre locataire pour faire respecter le règlement intérieur de l'immeuble.

salutations

Par **BILLEREY AUDE**, le **10/12/2018** à **16:00**

Merci Youris de votre réponse !